



Congé maternité exercice mixte

Par **aurelia77**, le **20/03/2015** à **13:01**

bonjour,

je suis auxiliaire paramédicale et travaille à la fois en salariat (20h/semaine) et en cabinet libéral.

En salariat, j'ai décalé mon Congé Maternité de 3 semaines (3 semaines prénatale et 13 postnatales au lieu de 6 et 10) afin de reprendre le travail un peu plus tard, et j'ai prévu de reprendre l'activité libérale plus tôt car je n'ai droit qu'à 10 semaines postnatales.

Ma question est la suivante : est-ce possible de reprendre le libéral tout en touchant les IJ de la CPAM pour le salariat pendant ces quelques semaines ?

je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande !

aurélia

Par **P.M.**, le **20/03/2015** à **17:04**

Bonjour,

A priori, vous n'avez pas le droit puisque pendant un arrêt-maladie indemnisé vous ne devez avoir aucune activité habituelle en particulier professionnelle...

Par **aurelia77**, le **20/03/2015** à **17:51**

re-bonjour,

sur le site "le coin du salarié", il est dit par l'avocat interrogé : "la salariée cumulant une activité libérale et une activité salariée, pourra poursuivre son activité libérale avant et après son accouchement et prétendre aux indemnités journalières à raison de sa qualité de salariée."

Lors d'un arrêt maladie, je sais que toute activité doit être cessée mais pour le congé maternité, ça me met le doute... qu'en pensez-vous?

Par **P.M.**, le **20/03/2015** à **18:08**

Je pense que c'est la même chose pour le congé maternité mais je vous conseillerais de vous informer auprès de la CPAM ou plus généralement de la Sécurité Sociale... par ailleurs, je vous propose [ce dossier](#)...